



Communiqué du 8 mars 2013

En ce 8 Mars, commémorant la mémoire des luttes des femmes à travers le monde, pour l'égalité, la dignité, la liberté et contre toutes les formes d'exploitation et de la discrimination, le mouvement des femmes marocaines a eu pour tradition de faire de cet anniversaire, un moment de réflexion et d'évaluation du chemin parcouru, et l'occasion de rappeler ses demandes pressantes et légitimes.

Or depuis l'approbation de la Constitution de Juillet 2011 comprenant la promesse d'acquis importants pour les femmes, les citoyennes et citoyens marocains attendent la traduction de ces promesses sur le plan législatif et dans les institutions, les lois, les procédures et es règlements en acquis concrets illustrant l'engagement du Maroc pour l'égalité des sexes, l'équité et la dignité de ses femmes. Il est cependant regrettable de constater qu'à travers les débats publics et les controverses que les milieux conservateurs tentent d'attiser pour détourner et dénaturer ces acquis constitutionnels, les femmes marocaines restent de fait sous le joug d'une législation injuste en vigueur, et continuent à souffrir de mentalités dominantes patriarcales masculines rétrogrades et de pratiques de traitements dégradants des femmes portant atteinte dans tous les domaines à leurs droits fondamentaux.

L'actualité quotidienne illustre toute l'ampleur de la situation grave des femmes au Maroc, depuis les enlèvements, les viols, les violences, les séquestrations de femmes et de mineures.... un fait parmi tant d'autres cet enlèvement, viol et détention de huit femmes à Rabat jugé deux semaines avant le 8 mars et qui n'a reçu de sanction qu'une condamnation à huit années de réclusion pour le principal agresseur ! on peut citer aussi les viols de mineurs par la violence physique qui continuent ainsi que ces viols légaux par les mariages des mineurs avec leurs conséquences dévastatrices sur ces enfants, tel le cas rapporté par les journaux à propos d'un individu à Safi qui aurait agressé sa femme, enceinte et âgée actuellement de 17 ans et ce, en représailles à sa demande de divorce. Le mari qui violentait sa femme mineure depuis le début de leur « mariage », aurait dessiné sur la joue de cette mineure avec un couteau la première lettre de son prénom, et continuait à circuler librement malgré ces faits graves.

Cette affaire s'inscrit dans le cadre la manipulation dangereuse du Code de la famille par certains magistrats ; les statistiques officielles confirment que près de 12 pour cent des demandes de mariages validées par la justice marocaine concernent des mineures, le droit de celles ci se trouve ainsi violé en matière de scolarisation. Les dernières statistiques officielles rapportent par ailleurs qu'à Casablanca, on a enregistré au cours des six derniers mois seulement plus de 300 cas de viol,

En conséquence de ces faits abjects des violences et viols concernant les femmes et les mineures le constat est que la réalité quotidienne des femmes marocaines se trouve hors du champ des acquis réalisés par la constitution et le code de la famille, hors aussi des droits

fondamentaux de l'homme et des valeurs d'équité et d'égalité qui représentent un référentiel national aujourd'hui. Il est aussi dramatique de constater que les institutions existantes et les lois en vigueur à ce jour ne fournissent pas la protection adéquate et nécessaire pour éviter le harcèlement, la violence et les crimes contre les femmes. La souffrance continue dans tous les milieux et tous les espaces ; au sein de la famille et dans espaces professionnels et publics.

Les femmes parmi es populations des terres collectives mènent encore des luttes dans un certain nombre de régions du Maroc dont Beni Mellal et Ouarzazate pour leur droit à l'égalité d'accès à la propriété des terrains à l'instar des hommes.

Les discours du chef du gouvernement évasive et irresponsables font partie des attitudes officielles qui cherchent à minimiser les problèmes de violence et à déprécier les exigences de l'égalité et de la parité. Une telle attitude participe de l'aggravation de la crise dans ce domaine s'associant aux propos dévalorisants et dégradants envers des femmes dans la les médias, la politique et société, continuant la reproduction d'une culture de la violence et la discrimination envers les femmes y compris dans un certain nombre de programmes de télévision publique malgré le prétendu contrôle de la Haca.

En cette occasion du 8 mars, nous rappelons également que l'une des manifestations de la violence contre les femmes est aussi la traite et l'esclavage sexuel des femmes comme des manifestations de la criminalité organisée transfrontalière. Le Maroc qui vient enfin d'annoncer son adhésion totale à la Convention internationale de lutte contre ce phénomène, se trouve d'urgence interpellé par ses responsabilités par ce que également concerné par ce phénomène, les institutions concernées doivent prendre des mesures efficaces et concrètes pour traduire son engagement. Nous appelons les autorités à l'échelle nationale à prendre aussi des mesures sérieuses pour lutter contre la prostitution en fournissant les moyens de protection des femmes victimes et rappeler nos revendications à propos de la nécessité de pénaliser les clients de ce type de pratiques odieuses au lieu de se rabattre sur la pénalisation des femmes victimes.

La Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes condamne fermement ces données choquantes et cette réalité désastreuse de la situation des femmes au Maroc, et dénonce la continuité de celle-ci sous aucun prétexte, exigeant de l'Etat marocain à travers toutes ses institutions une intervention immédiate et urgente pour arrêter ce processus de détérioration et de dévalorisation.

### **La FLDDF réitère ses revendications à ce propos :**

1 - la nécessité de prendre en compte les propositions de la Fédération pour la réforme du système de justice pour assurer un accès rapide des femmes à la justice, une plus grande équité dans les domaines du fonctionnement de la justice et de l'égalité des sexes.

2 – la mise en place de la loi-cadre pour lutter contre les violences de genre et les formes de discrimination envers les femmes.

3 - la nécessité de faire un texte juridique reconnaissant le droit des femmes à la propriété des terres collectives et l'activation de la note ministérielle 17/2012 œuvrant dans ce sens.

4 – l'interdiction définitive du mariage précoce avant l'âge légal de 18 ans.

5 - la nécessité d'accélérer la mise en place de l'autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, sur la base d'une totale indépendance par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif , et la disponibilité de moyens d'évaluation et d'enquête et de contrôle,, et faire de ses recommandations des décisions définitives devant être appliquées en matière de gouvernance et de fonctionnement des institutions.

A l'occasion de ce 8 mars , nous exprimons de nouveau notre solidarité avec le mouvement des femmes égyptiennes qui luttent contre les actes de répression et d'intimidation dans un contexte politique très tendu , sans oublier à cette occasion de rendre hommage aux femmes tunisiennes qui font face aux obscurantismes les assurant de notre ferme soutien .

Enfin, la fédération invite toutes les composantes du mouvement des femmes marocaines pour l'égalité à œuvrer ensemble, et déployer leurs efforts afin de mobiliser la communauté, pour un Maroc où les droits seront authentiques, les réalisations concrètes, pas seulement des textes et discours sans effet sur la réalité ; un Maroc qui libère et mobilise toutes ses énergies pour l'édification d'une société démocratique et moderne.

Casablanca ; le : 08 Mars 2013